

# PRÉPARATION À L'HABILITATION DE ESSAI

## OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE

### CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

#### OBJECTIFS



Etre capable de s'assurer en toute sécurité du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

#### PRÉREQUIS



Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques

#### DURÉE



3 jours  
21 Heures

#### NOMBRE DE PARTICIPANT



12 personnes maximum

#### PERSONNES CONCERNÉES



Personnel chargé de réaliser des essais en BT dans des laboratoires d'études et d'essais, sur des plates-formes d'essais ou lors de processus de fabrication en série.

#### DIVERS



Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.

#### VALIDATION



Un livret est remis à chaque stagiaire. Attestation individuelle de formation.

## PROGRAMME

### Partie théorique – Tronc commun TC1 :

Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique  
Dispositions réglementaires  
Les partenaires de la prévention et leur rôle  
Les notions élémentaires en électricité  
Les dangers du courant électrique  
Les zones d'environnement  
Les effets du choc électrique  
La mise en sécurité d'un circuit  
Les titres d'habilitation  
Les équipements de protection  
Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

### Les opérations d'essais

- Les zones d'environnement
- Les risques spécifiques aux essais en BT
- Les mesures de prévention
- La préparation des essais
- Les niveaux d'habilitation nécessaires
- La consignation
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation électrique et des prescriptions d'exécution des essais
- La rédaction des documents.

### Partie Pratique :

Effectuer une analyse de risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée,

Tout en mettant en œuvre les prescriptions propres à chaque opération en respectant les procédures :

Réaliser des opérations de consignation sur différents types de matériels, pour lui-même, baliser et surveiller une zone de travail,  
Réaliser des opérations d'essais et de mesurage sous-tension et hors-tension,  
Rédiger des documents applicables lors des essais.

### Validation :

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage. Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.

**Formule «Recyclage» : Formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur habilitation.**

**Durée :** 1,5 jour

L'INRS et la CNAM préconisent le recyclage tous les 3 ans



#### RAPPEL DE LA LÉGISLATION

« Art.R. 4544-10.-Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. » « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. » « L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. » « L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »